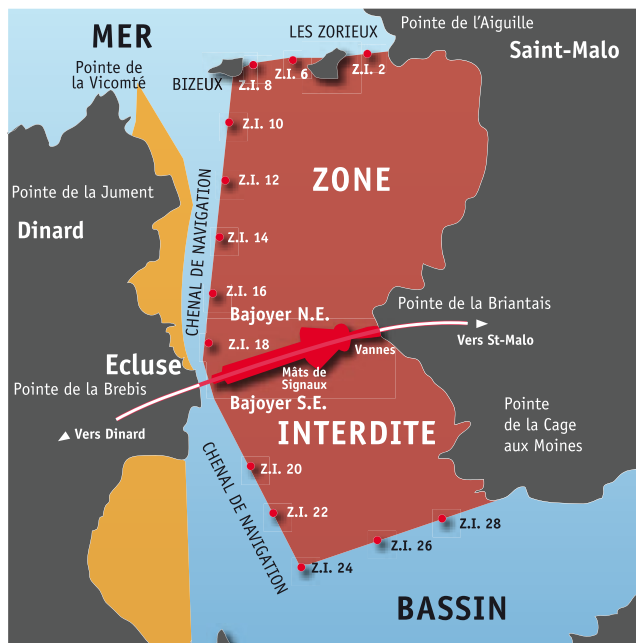


NAVIGUER EN TOUTE SÉCURITÉ

Une zone interdite (ZI) à la navigation, aux activités nautiques et subaquatiques, et à la baignade est située de part et d'autre du site de production d'électricité de la Rance. Elle est délimitée par des bouées rouges (photo).

Il est interdit d'y pénétrer en raison des forts courants générés par le fonctionnement de l'usine et du barrage. > Toute intrusion volontaire est passible d'une amende.

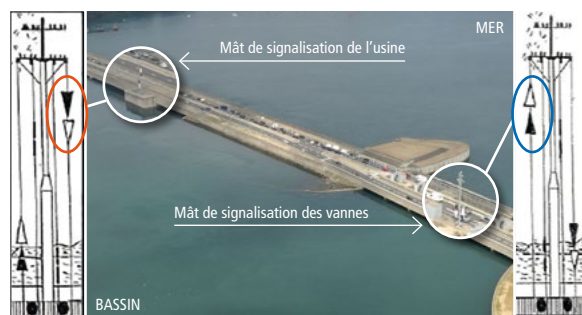


Zone interdite à la baignade par arrêté municipal.

Zone interdite à la navigation, à la baignade, aux activités nautiques et subaquatiques par arrêté préfectoral.

LES COURANTS AUX ABORDS DU BARRAGE ET DE L'USINE

Les 2 mâts situés sur le barrage au niveau de l'usine et des vannes permettent d'identifier si l'estuaire de la Rance se vide ou se remplit et par quel moyen : via les groupes de production d'électricité ou les vannes du barrage. Il est ainsi possible d'apprécier la courantologie.



COMMENT LIRE LES MÂTS DE SIGNALISATION ?

Prendre en compte les 2 cônes en haut du mât :

- > Cônes orientés vers le bas sur au moins un des mâts : l'estuaire se vide.
- > Cônes orientés vers le haut sur au moins un des mâts : l'estuaire se remplit.
- > Absence de cônes en hauteur sur les 2 mâts : usine arrêtée et vannes fermées.

VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION DANGEREUSE ?

- 1) Jetez votre ancre.
- 2) Contactez l'éclusier qui prévoindra les secours :
 - Téléphone : 02 99 16 37 37, puis composer le 2
 - VHF : canal 13

En l'absence de moyen de communication, utilisez votre fusée de détresse pour alerter l'éclusier.

COMMENT PASSER L'ÉCLUSE ?

> L'écluse fonctionne à chaque heure pleine quand le niveau de la mer est égal ou supérieur à + 4 m.

— En juillet et août, un arrêté préfectoral limite les levées de pont.

> De 20h à 5h, l'écluse ne fonctionne que sur demande faite avec un préavis de 30 minutes par appel direct à l'éclusier, ou en actionnant le cordon d'appel d'un des ducs d'albe.

> Consultez les courbes de niveaux en Rance sur : www.bretagne-info-nautisme.fr

PROCÉDURE DE PASSAGE DE L'ÉCLUSE

1. Prévenir l'éclusier de votre intention par téléphone au 02 99 16 37 37 ou grâce au canal 13 de votre VHF au moins 30 minutes avant le sas souhaité en annonçant votre tirant d'eau et votre tirant d'air.
2. Pour patienter, des bouées d'attente blanches sont à votre disposition de part et d'autre du barrage.
3. Ordre de priorité pour entrer dans l'écluse :
 - Sens Bassin > Mer : les bateaux à faible tirant d'air pouvant passer sous les ponts entrent en premier dans le sas.
 - Sens Mer > Bassin : les bateaux à fort tirant d'air (voiliers...) entrent en premier dans le sas.
 - Les bateaux de transport de passagers sont prioritaires sur toute autre embarcation.
4. Quand entrer dans l'écluse ?



Passage de l'écluse
AUTORISÉ



Passage de l'écluse
INTERDIT



Seul un navire ayant
reçu des instructions
spéciales de l'éclusier
peut entrer dans
le sas.

- Sens Bassin > Mer : se présenter au moins 20 minutes avant l'heure pleine (accès au sas + équilibrage avec niveau mer).
 - Sens Mer > Bassin : se présenter au moins 5 minutes avant l'heure pleine.
5. Lors de l'éclusage, vous devez vous amarrer à l'avant et à l'arrière de votre bateau.

Il est interdit de s'amarrer aux échelles et sous les ponts et de se placer sous le pont mobile sans autorisation de l'éclusier.

L'ÉCLUSIER A AUTORITÉ, IL VEILLE À VOTRE SÉCURITÉ.
MERCİ DE FAIRE PREUVE DE CIVISME.

CONTACTS EDF

- > Eclusier : 02 99 16 37 37
- > Canal VHF : 13
- > Connaître les niveaux en Rance, les horaires des levées de pont et d'éclusage : 02 99 16 37 33

CONTACTS URGENCE

- > Urgence mer (mobile uniquement) : 196
- > Pompiers : 18
- > Gendarmerie : 17
- > SAMU : 15
- > C.R.O.S.S Corsen : 02 98 89 31 31